

*COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED  
REGROUPANT HOLTZWUHR ET RIEDWIHR*

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023</p>
---

*Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle  
Porte du Ried*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Membres présents : Mmes et MM. BAUMANN Carine, BILLE Christian, BURDLOFF Thania, DEMANINS Patrick, DUCHENE Alexandre, DURR Christian, FLEITH Jean-Louis, GOULOUZELLE Edith, HAUMESSER Claire, HAUMESSER Marie, HAZOUME Jean-François, JAEGLI Quentin JAEGLI Jean-Claude, MARTINEZ Sylvia, MEYER Laurence, OHLMANN Grégory, SCHILLINGER Michèle, SCHOTT Isabelle, SPEICHER Robert, VOGEL Maité.

Membres absents excusés et ayant donné procuration :  
GARNCARZ Sylvie donne procuration à VOGEL Maité  
GEISS Stéphan donne procuration à OHLMANN Grégory  
SCHWARTZ Karine donne procuration à BAUMANN Carine

Membre absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme Christelle PARMENTIER

Ordre du jour
---------------

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 ;
2. Urbanisme ;
3. Conseil de Fabrique - Décompte cursive de l'orgue ;
4. Constitution de servitudes au profit de Vialis ;
5. Fixation du tarif des fermages 2023 ;
6. Prime de fin d'année des agents - Constatation de l'existence d'un avantage collectivement acquis ;
7. Mise à disposition du personnel communal pour les Associations Foncières de Holtzwihr et de Riedwihr ;
8. Adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Semersheim et Witternheim à Territoire d'Energie Alsace (TEA) ;

9. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
10. Divers.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire :
  - Révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification de l'ordre du jour.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### 2. Urbanisme

#### ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS ET DECLARATIONS

- SAS BECK-REMONTO (PC 068 143 23 A 0007) - 46 rue du Principale HOLTZWHR  
Avis favorable

#### NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Rémi PEYRONNET et Mme Karine WAINER (PC 068 143 23 A 0008) - 7, rue Audie Murphy HOLTZWHR  
Motif : Agrandissement du volume habitable dans la toiture deux pans existants  
Construction type ossature en bois  
Zone UB  
En cours d'étude par le Service Instructeur

#### NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- M. Jean-Philippe JOHANNESSEN - SEVEA Energy (DP 068 143 23 A 0047) - 57a rue Principale HOLTZWHR  
Motif : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture  
Zone UA

Avis favorable

- M. Jacky HAUMESSER (DP 068 143 23 A 0048) - 20 rue Principale HOLTZWIHR  
Motif : Création d'un mur de séparation interne à la propriété et d'un nouveau portail  
Zone UA  
Avis favorable
- Mme Elisabeth SCHAAL (DP 068 143 23 A 0049) - 1 rue des Ecoliers HOLTZWIHR  
Motif : Remplacement de la clôture existante par une nouvelle clôture rigide avec plaque de soubassement (120 x 25)  
Zone UB  
Avis favorable
- M. Christian PIERA (DP 068 143 23 A 0050) - 2 rue du Galtz HOLTZWIHR  
Motif : Pose de volets solaires au niveau de deux fenêtres de toit Velux  
Zone UB  
Avis favorable
- M. Olivier LARIVE SAS Alliance TBL-Novita (DP 068 143 23 A 0051) - 12a rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR chez M. Michel GSELL  
Motif : Rajout de 8 capteurs solaires en surimposition de toiture  
Zone UB  
Avis favorable
- M. Isaac COINCAS - ECO Label Habitat (DP 068 143 23 A 0052) - 22 rue Audie Murphy HOLTZWIHR chez M. Jean TURRI  
Motif : Installation de 10 panneaux photovoltaïques  
Zone UB  
Avis favorable
- M. Antonio MAIDA (DP 068 143 23 A 0053) - 2 rue de la Gravière HOLTZWIHR  
Motif : Rehausse d'une clôture existante en aluminium gris foncé  
Zone UB  
Avis favorable
- Mme Michèle SCHILLINGER (DP 068 143 23 A 0054) - 9 rue de la 5<sup>ème</sup> DB HOLTZWIHR  
Motif : Installation d'une pergola bioclimatique  
Zone UB  
Avis favorable
- M. Julien BLAISE (DP 068 143 23 A 0055) - 12 rue du Pommier HOLTZWIHR

Motif : Déplacement du portail et rajout d'une clôture pour la création de deux places de stationnement

Zone UB

Avis favorable

- M. Alexandre DUCHENE - SCI Messine (DP 068 143 23 A 0056) - 6 rue des Vosges HOLTZWHR  
Motif : Mise en place d'une clôture et d'un portillon  
Zone UB  
Avis favorable

### CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 23 A 1016 de Me Arnaud PREISSIG pour le 13 rue de Bahlingen HOLTZWHR

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire ne donne pas suite aux droits de préemption suivants à :

- Me Arnaud PREISSIG pour le 13 rue de Bahlingen HOLTZWHR

### 3. Conseil de Fabrique - Décompte cursive de l'orgue

M. le Maire présente le plan de financement définitif de la réalisation d'une cursive à l'orgue de l'église de Holtzwihr.

Il rappelle qu'il a été décidé lors du vote du budget le 30 mars 2023 que la commune participerait financièrement à hauteur de 10 000 € et que le reste à charge (subvention déduite) revient au Conseil de Fabrique de Holtzwihr.

	Dépenses	Subvention CEA	Commune	Solde Conseil de Fabrique
Géomètre Roth Simler	1 080 €	9 920 €	10 000 €	18 720 €
MSA Architecte	7 800 €			
La Techni Soudure	29 760 €			
<b>Total</b>	<b>38 640 €</b>			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Charge** M. le Maire d'appeler le remboursement du solde des sommes avancées par la commune au Conseil de Fabrique de Holtzwihr d'un montant de 18 720 €.

#### 4. Constitution de servitudes au profit de Vialis

Dans le cadre de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau gaz de la société Vialis, Vialis demande l'établissement d'une convention de servitudes de pose et de passage de réseaux de canalisations de gaz, de non-aedificandi, d'accès et de passage sur la parcelle section 27, parcelle 56.

Cette convention de servitudes est consentie par la commune de Porte du Ried à l'euro symbolique.

Le libre accès aux canalisations est également accordé à la société Vialis pour l'installation et la maintenance desdits ouvrages de gaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Approuve** la constitution des servitudes sur la parcelle section 27 parcelle 56.

**Autorise** M. le Maire à signer la convention de servitudes.

**Autorise** M. le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à la servitude section 27 parcelle 56.

#### 5. Fixation du tarif des fermages 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2023 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 fixant le statut juridique du fermage,

Vu les précisions du Maire qui signale que, pour l'exercice 2023, l'indice national des fermages s'établit à 116,46, soit une hausse de 5,63 % par rapport à 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Décide** d'appliquer l'indice national de 116,46 pour le type de fermages « terres de polyculture), selon les barèmes des valeurs locatives applicables à compter du 11 novembre 2023 pour l'année culturelle 2023/2024.

**Charge** le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

## 6. Prime de fin d'année des agents - Constatation de l'existence d'un avantage collectivement acquis

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'existence « historique » du versement d'une prime de fin d'année aux agents de la commune Porte du Ried.

Cette prime de fin d'année correspond à un mois de traitement indiciaire brut (NBI comprise) hors primes. Il s'agit d'un avantage collectivement acquis.

M. le Maire rappelle également que le montant de la prime de fin d'année est inscrit au BP 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Constata** l'existence d'un avantage collectivement acquis.

**Autorise** M. le Maire à verser la prime de fin d'année correspondant à un mois de traitement indiciaire brut (NBI comprise) hors primes, à chaque agent sur le traitement du mois de novembre.

## 7. Mise à disposition du personnel communal pour les Associations Foncières de Holtzwihr et de Riedwihr

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les Associations Foncières sont tenues de déclarer mensuellement les revenus versés au personnel.

Aucun personnel n'est embauché par les Associations Foncières de Holtzwihr et Riedwihr. Il est convenu « historiquement » que les secrétaires de la commune prennent en charge le secrétariat (budget et administratif divers) des Associations Foncières de Holtzwihr et Riedwihr.

Pour l'exercice de ces missions, une indemnité est versée annuellement par les Associations Foncières respectives aux agents suivants :

- Mme Christelle PARMENTIER, secrétaire générale de la commune Porte du Ried, secrétaire de l'A.F. de Holtzwihr,
- Mme Véronique MULLER, secrétaire de la commune Porte du Ried et de l'A.F. de Riedwihr.

Afin de régulariser la situation, il est préconisé de formaliser une mise à disposition du personnel de la commune aux Associations Foncières.

La commune serait alors en charge de verser cette indemnité en lieu et place des Associations Foncières et les Associations Foncières rembourseraient ce montant à la commune.

Il convient de formaliser la situation par l'établissement d'une convention qui fixe toutes les conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Décide** la mise à disposition du personnel municipal concerné auprès des Associations Foncières de Holtzwihr et Riedwihr.

**Autorise** le Maire à signer la convention fixant les conditions de cette mise à disposition.

8. Adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Semersheim et Witternheim à Territoire d'Energie Alsace (TEA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat du 24 juillet 2023 demandant l'adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

Vu les délibérations des communes de :

- Boofzheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Daubensand (67) par délibération du 15 novembre 2022
- Diebolsheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Friesenheim (67) par délibération du 17 novembre 2022
- Herbsheim (67) par délibération du 6 février 2023
- Kogenheim (67) par délibération du 8 décembre 2022
- Rhinau (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Rossfeld (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Semersheim (67) par délibération du 27 octobre 2022
- Witternheim (67) par délibération du 23 janvier 2023

demandant leur adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2023 donnant son accord à l'adhésion des communes listées ci-dessus et de la Communauté de Communes de Sélestat dès lors que les communes membres de cette dernière en auront approuvé le principe dans les conditions de majorité requises ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des parties que la Communauté de Communes de Sélestat et les 10 communes listées plus-haut adhèrent à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 19 septembre 2023, l'extension du périmètre de TEA à la Communauté de Communes de Sélestat et aux communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Roessfeld, Semersheim et Witternheim ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Semersheim et Witternheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Semersheim et Witternheim.

Demande à Mme la Préfète du Bas-Rhin et M. le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA.

#### 9. Révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance »

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et concerne au 30 juin 2023, 349 collectivités et 5 397 agents. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2024. Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Par courrier du 27 juin 2023, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention à échéance du 31 décembre 2023, faisant état d'une aggravation significative de la sinistralité.

Les résultats techniques, toutes garanties confondues, font apparaître au 31 mars 2023, un compte de résultats au global déficitaire.

Le rapport sinistres / primes (S/P) pour la période 2019 - 2022 est à 1,39 avec un déficit de près de 2,2 M€ (provisions incluses).

La dégradation est particulièrement importante sur le risque incapacité dont le S/P s'élève à :

- 2,41 pour 2019 ;
- 2,25 pour 2020 ;



- 3,06 pour 2021 ;
- 2,48 pour 2022 ;

avec un déficit de 3,6 M€ pour cette garantie.

Concernant le risque invalidité, le S/P pour 2019 - 2022 est à 1,28 avec un déficit de 346 000 euros. 17 invalidités sont déjà connues au 31 mars 2023 : 7 pour 2019, 5 pour 2020, 3 pour 2021 et 2 pour 2022.

Le risque perte de retraite n'est pas encore connu, il intervient bien plus tard après l'invalidité et à l'âge de départ à la retraite d'un agent.

En outre, l'assureur reporte sur la tarification l'impact lié à la réforme réglementaire des retraites qui augmente la durée d'exposition à la survenance des arrêts et aggrave la charge des arrêts.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, après consultation du Comité Social Territorial, d'accepter la proposition d'augmentation tarifaire au 1er janvier 2024 :

- au titre de la sinistralité, de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite pour le niveau de couverture actuelle avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 95 % ;
- au titre de l'impact de la réforme des retraites, de 2 % des garanties incapacité, invalidité et décès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 26 septembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 17 octobre 2023 ;  
Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 2 novembre 2023 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil Municipal :

Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2023	Taux au 01/01/2024
Incapacité	95 %	0,70 %	0,82 %
Invalidité	95 %	0,37 %	0,44 %
Perte de retraite	95 %	0,54 %	0,62 %
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	0,34 %

Article 2 : autorise le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

#### 10. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

##### - Rapport de la commission Cadre de Vie et Environnement du 3 octobre 2023

- Plantation : Une quinzaine d'arbres sera plantée cet automne dans la commune, sur différents sites et dans diverses rues, pour maintenir des alignements ou créer des îlots de fraîcheur, notamment à l'école et au terrain de loisirs de Riedwihr.

Les plants pour le remplacement des arbres secs mis en place en 2022 sont à la charge du prestataire.

- Ilot de senescence : A la suite de l'intervention d'un expert Forêt du Conservatoire des Sites Alsaciens en séance du 03.10.2023, la commission propose la création d'un îlot de senescence dans la forêt communale de Holtzwihr, qui est classée Natura 2000 et adaptée à ce dispositif.

Un îlot de senescence consiste à laisser évoluer une surface de forêt pendant 30 ans, sans aucune intervention de l'homme, le but étant de gagner en biodiversité sur ce patrimoine vert et de suivre l'évolution de la régénération naturelle.

Une compensation financière pour la non récolte des arbres est prévue sur instruction de dossier, déposé ultérieurement aux bureaux de la Région Grand Est.

Afin de définir les parcelles adéquates, la commune a mandaté notre technicien ONF en charge de la forêt pour le recensement des essences et âges des arbres présents.

Le périmètre choisi ne sera pas clôturé et devra répondre à plusieurs critères précis dans la pratique (pas de mirador, pas de poste d'agrainage etc...)

- **Rapport d'activités 2022 Territoire d'Energie Alsace**

*En séance présentation de la vidéo résumant les principales activités et réalisation de TEA pour l'exercice 2022.*

**En résumé :**

**Chiffres clés :**

- **Gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité**
  - 50 fournisseurs d'électricité
  - 352 communes concernées par le reversement de la taxe, collectée par TEA
- **Mobilité électrique**
  - 6 bornes de recharge installées pour véhicules électriques
- **Eclairage public**
  - 98 dossiers traités pour 1 295 710.99€ d'aides accordées
- **Enfouissement de réseaux**
  - 13 dossiers traités pour 557 070.39€ d'aides accordées

**Principales décisions prises en 2022 :**

- **Electricité** : contrôle des concessions, travaux d'enfouissement des lignes BT et HTA, perception pour les communes de la TCFE
- **Gaz** : contrôle des concessions et adoption d'un nouveau contrat avec GRDF le 20 décembre 2022
- **Eclairage public** : participation de TEA sur ses fonds propres pour les rénovations et mise à jour de la fiche réflexe à destination des communes
- **Ressources et communication** : mise en ligne du nouveau site internet [www.te.alsace](http://www.te.alsace) et sortie du premier magazine du syndicat
- **Gestion des antennes de téléphonie mobile** : assistance des communes pilotes pour la gestion des infrastructures souterraines de communications électroniques et recouvrement des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) dues par les opérateurs de communications électroniques
- **Mobilité et Transition énergétique** : installation de 6 bornes IRVE, aide aux collectivités par l'expertise de TEA sur la mobilité électrique et études thermiques de bâtiments communaux dans le cadre du programme ACTEE II SEQUOIA

**Compte rendu annuel des concessionnaires :**

- ENEDIS : 369 148 clients pour 3540 TWh acheminés

- EDF : 198 819 clients
- Gaz de Barr : 1151 clients pour 6.8 TWh livrés
- GRDF : 144 769 clients pour 4.24 TWh livrés
- Antargaz : 190 clients pour 4.38 GWh livrés (0.004 TWh)
- Caleo : 114 clients pour 1.3 GWh livrés (0.001 TWh)

#### **Budget de fonctionnement de TEA :**

- Dépenses de fonctionnement 2022 : 1 772 360.30€
- Recettes de fonctionnement 2022 : 8 293 942.13€
- Dépenses d'investissement 2022 : 7 409 264.66€
- Recettes d'investissement 2022 : 4 317 916€

- **Compte-rendu du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 8 novembre 2023**
  - Pistes cyclables : la future passerelle dite "CONFLUENCE" qui permettra de relier la piste cyclable du Canal de Colmar-Artzenheim aux pistes cyclables Colmariennes de la rue du Prunier et à la Zone Industrielle Nord traversant l'Ill sera une passerelle en aluminium d'une portée de 62,50 m. Les travaux débiteront début 2025 pour une mise en service début 2026.
  - Un projet de réalisation d'une piste cyclable dans le futur entre Colmar et Mulhouse est en train de naître en réutilisant l'infrastructure de la voie ferrée Colmar-Ensisheim et de la voie de tramway Ensisheim - Mulhouse. Une demande en ce sens partira à SNCF RESEAU dans les prochaines semaines.
  - Projet covoiturage : un budget de 40K€ a été voté pour lancer la collaboration de l'agglomération Colmarienne avec la plateforme de covoiturage BLABLACAR DAILY.

#### **11. Divers**

- **Travaux de Vialis au stade d'entraînement**

Suite à quelques signes de faiblesses de l'éclairage du stade d'entraînement, une étude du remplacement des sources a été menée et une maintenance complète était nécessaire. Le remplacement des sources en LED n'étant pas rentable, les 12 lampes de 1000W ont toutes été remplacées à l'identique ainsi que 4 amorces. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Vialis pour un montant de 4 233,60 €.

### - **Accélération des énergies renouvelables - Cartographie photovoltaïque**

Durant une réunion du Préfet aux différentes communes du Haut-Rhin, le projet national d'accélération des énergies renouvelables a été présenté. L'objectif de l'Etat est d'atteindre une neutralité carbone en 2050 alors qu'aujourd'hui encore 2/3 de la consommation d'énergie est basée sur des énergies fossiles. D'ici la fin de l'année 2023, les communes haut-rhinoises doivent rendre une cartographie ciblant les zones favorables à la mise en place de projets photovoltaïques. Notre proposition de cartographie communale cible les zones urbanisées, à urbaniser, les exploitations agricoles et entreprises. Les zones agricoles et naturelles sont exclues de cette proposition. Les habitants sont consultés jusque fin novembre, la cartographie étant disponible sur le site internet et affichée en mairie, pour que cette cartographie soit délibérée au prochain Conseil Municipal de décembre.

### - **Espace sans tabac**

Lancé par la Ligue Contre le Cancer, le label Espace sans tabac a pour vocation de proposer en partenariat avec les Collectivités Territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.

La commune de Porte du Ried a souhaité labelliser 5 espaces : l'aire de jeu située sur la place de la Mairie de Riedwihr, l'aire de jeu située sur la place de l'église de Holtzwihr, ainsi que trois sites devant l'entrée des écoles.

Les panneaux ont été installés par Thierry HAUMESSER, notre agent technique.

Une action de promotion santé publique a été menée par la Ligue Contre le Cancer auprès des écoliers de la commune.

### - **C.C.A.S. Noël, banque alimentaire**

- La collecte au profit de la banque alimentaire aura lieu le samedi 25 novembre 2023 de 10h à 12h à Porte du Ried.
- Le repas de Noël des aînés aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 à Holtzwihr et le dimanche 21 janvier 2024 à Riedwihr.

### - **Information Trophées des Collectivités**

Une délégation municipale se rendra à la remise des trophées des collectivités d'Alsace le jeudi 16 novembre 2023 à Riedisheim.

### - Conseil d'école du 17 octobre 2023

- Embauche de Roseline GOULOUZELLE en tant que service civique depuis le 10 septembre.
- Effectifs : 170 élèves à ce jour.
- Vie de l'école : de nombreux projets ponctueront l'année tant au niveau culturel, sportif que de la découverte des milieux naturels.
  - ✓ Fête de l'école : ARIA sera remplacé par un show sportif : date à retenir le 8 juin au Ried Brun.
  - ✓ Mise en œuvre d'un Projet « Notre Ecole faisons-la ensemble » autour du SPORT, des Jeux Olympiques et du sport inclusif : plusieurs actions seront menées sur cette thématique.
  - ✓ USEP : l'association souhaite poursuivre les actions menées les années précédentes :
    - ✓ Soirée Halloween le 31.10.2023
    - ✓ Vente de fromage
    - ✓ Vente de mannelas
    - ✓ Marché de Noël

### - Apéro citoyen

Cette action organisée par des associations de la commune permettra de se retrouver un dimanche par mois pour partager un moment convivial dans la salle des fêtes de Riedwihl, échanger et tisser des liens. « Aux apéros citoyens, on crée du lien, on s'hydrate le gosier, on grignote et ...on refait le monde ! ».

- le 7 janvier 2024
- le 11 février 2024
- le 17 mars 2024
- le 7 avril 2024
- le 5 mai 2024
- le 2 juin 2024
- le 14 juillet 2024
- le 15 septembre 2024
- le 13 octobre 2024
- le 17 novembre 2024
- le 8 décembre 2024

## - Conseil Municipal des Jeunes

Actions à venir :

- Actions « nature » : réalisation d'un abri à hérissons - aménagement d'un jardin partagé.
- Participation à la cérémonie du 11 novembre.
- Actions « solidaires » : participation à la Banque Alimentaire et confection de bricolages de Noël pour nos aînés.

## - Rappel du déroulé du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu le samedi 11 novembre 2023 à 11h30 au monument aux morts de Holtzwihr. M. Jean-Luc BURDLOFF, trompettiste, accompagnera cette cérémonie. Ce sera l'occasion de mettre à l'honneur M. Jean-Louis OBERLE qui sera récipiendaire de la médaille et du diplôme d'honneur de porte-drapeau.

## - Info entrée Sud de Riedwihr

Le maire informe l'assemblée que la CEA prêtera du matériel mobile pour réaliser des essais de sécurité à l'entrée Sud du village durant un mois

## - Vente de bois de chauffage

L'adjudication de bois de chauffage aura lieu le samedi 9 décembre 2023 à 10h30 à la Salle des Marronniers de Riedwihr.

## - Street Art

A ce jour, 7 œuvres ont été réalisées depuis 2020 pour égayer le mur mis à disposition par un particulier à l'entrée Sud de Riedwihr. A la suite d'un changement de Présidence de l'association engagée, une nouvelle collaboration sera mise en place avec le rythme de 1 œuvre par an et une participation financière versée par la commune, uniquement pour les frais matériels.

Par ailleurs, un projet de Street Art sur un thème bien défini sera étudié avec une classe de l'école de Riedwihr afin de décorer le mur sous le préau avec la participation des élèves.

## - Panneaux sentiers nature

- Panneaux Sentiers Martre et Alouette : Ces 2 sentiers étaient jalonnés initialement par 10 panneaux, dont l'état est actuellement très détérioré pour une grande partie d'entre eux.

Le groupe de travail missionné à cet effet s'est réuni et a ainsi débuté sa réflexion sur la restauration de ces panneaux pédagogiques. Les textes seront remaniés et les visuels modernisés pour l'impression sur un support qui reste encore à définir.

- Panneaux Sentier Botanique : Seul le panneau de départ est à améliorer avec une cartographie plus récente. Un tracé en boucle fermée serait à prévoir. Une passerelle vieillissante pourra être réparée, voire remplacée lors d'une prochaine journée citoyenne. Le fléchage et les indications d'essence sur les arbres sont en bon état et invitent à une belle promenade instructive.
  
- M. Quentin JAELLI, Conseiller Municipal, questionne M. le Maire sur l'avancée du dossier de réfection de la toiture de l'école Paul Frieh. M. le Maire lui répond que des devis sont en cours et qu'il faudra rapidement effectuer les travaux.

La séance est levée à 22h.